



## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1679 ET 1684

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 7 novembre 2022, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1679 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation** ».
- Règlement numéro 1684 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement numéro 1489** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 16 novembre 2022.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville